

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**5. ANNEXES**

**5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE  
Commune de Roye**  
Plan au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 5.1.2.21	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Adopté par délibération du Conseil Communautaire : 29.05.2017 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018	
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : A. Ponce, 5000 VITTEAUX 15100 VITTEAUX - 03 83 91 11 11 www.vitteaux.fr	
0 m 50 m 100 m 200 m	

-  A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.\*
-  EL7 Servitudes d'alignement.
-  EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  INT1 Servitudes relatives aux cimetières.
-  PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible.
-  Servitudes relatives au PPRI par débordement de la rivière "l'Ognon" de part et d'autre de la ville de Lure.
-  Servitudes relatives aux zones submersibles de l'Ognon (PSS Haute Vallée de l'Ognon).
-  PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
-  T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
-  T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116 (toute la commune).
-  ++++ Limite de la commune.

\* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.

